

<p>Département de la MAYENNE</p> <p>-----</p> <p>ARRONDISSEMENT de MAYENNE</p> <p>SIVOM DE LA REGION DE LASSAY</p> <p>-----</p> <p>Date de la convocation 03 mars 2026</p> <p>-----</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026</p> <p><i>Le douze mars deux mil vingt-six dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. COISNON, Président.</i></p> <p><i>Étaient présents : MM. COISNON, RAILLARD, LECOQ, SAINT-ELLIER, ALLAIN, PECATTE, MAUNOURY Mmes TERROITIN, GESLIN</i></p> <p><i>Étaient excusés : MM. RIGOUIN, DELAUNAY, PILLAERT, COULON</i></p>
<p>Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 12, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. ALLAIN Constant, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES ATELIERS

N°2026/06

Monsieur le Président informe le comité syndical que la convention de mise à disposition des ateliers arrive à son terme. Il convient de la renouveler.

Après lecture de cette convention, le comité syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la convention pour mise à disposition de l'atelier pour le service voirie du SIVOM,

AUTORISE le Président à signer cette convention pour une durée de 6 ans.

Vote : pour :09- contre :00 - Abstention : 00

<p>Envoyé en préfecture le 19/03/2026</p> <p>Reçu en préfecture le 19/03/2026</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 053-245300173-20260312-202606-DE</p>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 16 mars 2026
 Le Président,

Jean-Paul COISNON

